

Les aristochats Défense du chat libre
Association loi 1901 déclarée à la sous préfecture de
Meaux

Le 26.01.2013 sous le n°w771010957

Présidente Mme SCULFORT

6 allées des lutins – 77184 Emerainville - 06.62.61.82.65

Madame, Monsieur,

Nous sommes une association loi 1901 qui œuvrons pour la défense du chat libre. Notre but est de lutter contre la prolifération des chats errants des rues d'Emerainville qui pose problème à beaucoup de riverains.

La solution la plus efficace étant la stérilisation et l'identification des félins, la responsabilisation des propriétaires d animaux et non la fourrière (=euthanasie)

-Depuis 6 mois nous avons lancé une pétition ciblée qui a récolté pas moins de 5356 signatures contre l'euthanasie des chats d'Emerainville

- Nous avons l'aide financière des fondations, trente millions d'amis et Brigitte Bardot pour financer la stérilisation des chats

- nous avons des bénévoles dévoués et des riverains qui approuvent notre action.

- nous avons la collaboration d un vétérinaire

- nous avons des abris et niche en bois

Il nous manque juste un emplacement pour enfin mettre ce projet à exécution

Les riverains (propriétaire d animaux et opposant aux chats) dénoncent le mode de ramassage de la fourrière qui trappe n'importe quel chat juste parce qu'il est dans la rue pour le conduire à l'euthanasie

La collaboration de plusieurs villes voisines avec les associations (ex : Meaux) a pour résultat une stabilisation de la population de chats qui sont sous contrôle des associations et non plus errants, les riverains antis chats sont soulagés et les amis des chats rassurés.

La commune et l'association ont le même but, mais pas la même conception du statut de l animal.

L'association vous demande en tant qu'élus de prendre une décision nous donnant satisfaction.

Vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Madame, Monsieur mes salutations distinguées.

Pourquoi refuser les ramassages de la fourrière et les déchatisations?

Tout d'abord parce que c'est une solution violente: la mort en fourrière et la déchatisation sont indignes d'une société civilisée.

Parce que la fourrière, si elle a pour effet immédiat la suppression de quelques animaux, est en réalité tout à fait incapable d'obtenir un résultat positif à long terme:

les populations se reconstituent aussitôt, dès les nouvelles portées.

Toutes ces raisons font de la STERILISATION la seule méthode EFFICACE et HUMAINE qui réconcilie amis et détracteurs du chat.

Ce programme est la seule méthode connue permettant de contrôler les populations de chats errants.

On compterait aux USA 87 millions de chats errants. Les coûts de captures et d'euthanasie sont évalués à 16 milliards de dollars alors que les stérilisations ne coûteraient "que" 7 milliards pour maintenir une population acceptable de chats errants. A méditer ...

Il est mis à la disposition des maires une possibilité d'intervenir dans ce genre de cas de manière à maîtriser la démographie et l'état sanitaire de ces populations, comme précisé ci-dessous :

Extrait de l'article L-211-27 du code rural :

"Le maire peut par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article 276-2, Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association....."

Cette intervention fait l'objet d'un arrêté municipal (annexe 08bis) et doit être préparée en coordination avec un vétérinaire et une association de protection des animaux, afin de prévoir le transfert des animaux chez le vétérinaire pour la mise en œuvre des opérations de stérilisation et d'identification, puis le relâcher des animaux. Cette pratique permet de stabiliser la démographie en limitant les possibilités de reproduction, tout en maintenant une population locale qui évite l'envahissement du territoire par de nouveaux chats non stérilisé.

Stériliser, c'est protéger

Les propriétaires d'animaux doivent également prendre conscience que la vie sexuelle du chat n'est pas compatible avec la vie urbaine. un couple de chats peut donner théoriquement en 5 ans, 15 552 descendants.

Le maire a aussi la responsabilité de tenir informés les habitants de la commune de la nécessité de faire stériliser leur animaux de compagnie et de l'obligation qu'impose la loi du 6 janvier 99 en ce qui concerne l'identification obligatoire des animaux âgés de plus de 4 mois.